

# Ici, la métropole de demain

**9 nouvelles gares du Grand Paris Express**

**23 secteurs d'aménagement sur tout le  
territoire**

**Deux opérations majeures et métropolitaines :  
le Campus Grand Parc à Villejuif et le site des  
Mathurins à Bagneux**

**un «chemin de développement» singulier,  
entre discrétion et intensité**

A côté de sites d'envergure métropolitaine, comme Campus Grand Parc à Villejuif ou le site de la rue des Mathurins (DGA) à Bagneux, les dynamiques de projets s'organisent autour de plusieurs ensembles dans chacune des villes de la Vallée Scientifique de la Bièvre. Elles sont conduites notamment autour des sites des futures gares du réseau Grand Paris Express et le long des axes de circulation, comme c'est le cas sur la RD7 ou la RD906, lorsque ces axes font l'objet de projets de requalification et d'aménagement de transports en commun.

Mais le territoire est animé également d'une dynamique de construction dans le diffus. Son importance correspond aux réalités des tissus urbains des villes de la Vallée Scientifique de la Bièvre, mixtes et intermédiaires, qui génèrent par-ci, par-là, des opérations de « rénovation urbaine », parfois de taille importante, au plan résidentiel



mais aussi au plan économique, avec des implantations comme celles de Sanofi à Gentilly, du Crédit Agricole à Montrouge, d'Orange avec son campus technologique à Châtillon...

**Les évolutions urbaines dans la Vallée Scientifique de la Bièvre poursuivent un « chemin de développement » singulier, entre discrétion et intensité.**

### **L'Impact du Grand Paris Express**

Demain, l'arrivée du Grand Paris Express aura un impact important sur le développement urbain, le développement économique et l'accessibilité du territoire, **avec 9 nouvelles gares : 6 gares mises en services en 2020, avec la ligne 15 sud et le prolongement de la ligne 14 ; 3 gares supplémentaires mises en service en 2024, avec l'achèvement du prolongement de la ligne 14 et la ligne 18.**

Après l'aménagement des « Portes d'Arcueil », qui ont bénéficié de leur proximité avec la gare Laplace, les développements au nord d'Antony, réalisés à côté de la gare de la Croix de Berny, l'aménagement du secteur des Quatre Chemins à Sceaux, autour de la gare Robinson du RER B, les nouveaux quartiers de gare permettront de combiner urbanisation et mobilité durable.

Les nouvelles gares du réseau Grand Paris Express s'inscrivent chacune dans des secteurs projets portés par les collectivités de la Vallée Scientifique de la Bièvre notamment :

- Kremlin-Bicêtre Hôpital : couverture de l'A6B et projets autour de la gare de Kremlin-Bicêtre Hôpital, au Kremlin-Bicêtre, à Gentilly et à Arcueil (ZAC du Coteau) ;
- Villejuif IGR : ZAC « Campus Grand Parc » ;
- Villejuif Louis Aragon : ZAC Aragon, pôle Aragon et requalification RD7 ;
- Chevilly Trois Communes : Rénovation urbaine des quartiers Est de l'Haÿ-les-Roses et Sud de Villejuif ;
- Antonypôle : Antonypôle à Antony, et développements annexes à Wissous ;
- Arcueil-Cachan : campus de Cachan et développements le long de la RD920 et de l'avenue Carnot ;
- Bagneux M4 : ZAC Victor Hugo et quartier de la Pierre Plate à Bagneux ;



- Châtillon-Montrouge : ZI Bagneux ;
- Fort d'Issy / Vanves / Clamart : projet du quartier de la Gare de Clamart.

Le SDT/CDT de la Vallée Scientifique de la Bièvre

**Le contrat de développement territorial, signé le 28 octobre 2013, cible une série d'engagements autour de deux objectifs :**

- **une dynamique urbaine forte, articulée autour de l'arrivée du métro Réseau Grand Paris ;**
- **le développement des pôles d'innovation et de développement économique du Grand Paris.**

Afin que la réalisation de ces objectifs aille dans le sens d'un développement économique et urbain durable du territoire, 5 conditions ont été posées :

- la perspective d'un équilibre emploi/habitat,
- la préservation de la diversité économique et sociale,
- la confortation du rapport Ville & Nature, une approche singulière et partagée des projets urbains de la Vallée Scientifique de la Bièvre,
- une mobilisation commune en faveur de la ville des courtes distances,
- l'accompagnement du développement urbain par celui des offres de services à la population.

Des dynamiques partenariales avec les acteurs scientifiques, économiques ou comme celui signé le 20 décembre 2013, entre la Conférence territoriale de la Vallée Scientifique de la Bièvre et Action Logement pour le logement des salariés du territoire, visent à répondre à ces objectifs.



Pour soutenir les objectifs de développement urbain et économique, 23 secteurs opérationnels ont été identifiés, correspondant à des dynamiques urbaines engagées ou initiées par les collectivités. Ils couvrent une première phase de mise en oeuvre du CDT (2013/2020).

Deux opérations font l'objet d'un suivi partenarial spécifique inscrit au CDT : Campus Grand Parc à Villejuif et le site des Mathurins à Bagneux.

Elles ont, en effet, été identifiées comme « phares » de par leur importance, mais aussi parce qu'elles symbolisent les contributions du territoire à la mise en œuvre du projet Grand Paris, dans ses dimensions urbaines, économiques et sociales.

Ces deux sites projets sont situés sur une « médiane » de lieux emblématiques qui inscrivent la VSB dans l'espace des grands sites-projets métropolitains. Elle comporte également le site du Panorama à Clamart et Fontenay-aux-Roses ainsi que les campus de Cachan,

### **Campus Grand Parc**

Les aménagements de la ZAC « Campus Grand Parc », sur 82 hectares, viennent structurer au plan urbain un pôle de soins, de recherche, d'enseignement et d'innovation en santé, organisé autour des Hôpitaux Universitaires Paris-Sud de l'AP-HP (Bicêtre et Paul-Brousse) et de Gustave Roussy, ainsi qu'un nouveau quartier de ville, relié au centre ancien de Villejuif, à une gare d'interconnexion du Grand Paris Express.

La ZAC d'intérêt communautaire Campus Grand Parc a été créée le 26 septembre 2011. Elle est conduite par la SADEV, désignée aménageur en décembre 2011. Les études préopérationnelles sont conduites par TVK, architectes urbanistes, Agence TER, paysagistes, Alphaville programmistes et Ingerop, bureau d'études.

Plusieurs événements ont marqué l'avancée du projet :

- le choix du site, en 2012, puis, en juin 2013, l'acquisition à titre gracieux auprès du Conseil général du Val-de-Marne de la parcelle nécessaire à la réalisation de la gare Gustave Roussy ;
- la désignation par la SGP, en septembre, du groupement de maîtrise d'œuvre architecturale de la gare Villejuif Institut Gustave Roussy, avec Dominique Perrault, Jean-Paul Lamoureux et RPO SAS.



Une concertation a été conduite au cours de l'hiver 2013, dans le cadre « d'assises citoyennes », de février à mars, comprenant notamment trois réunions publiques.

Une maison du projet a été inaugurée au début de cette année.

Arrivée au terme des phases d'études et des procédures préalables, la ZAC entrera en phase opérationnelle début 2015, concomitamment avec les travaux des lignes 14 et 15 du Grand Paris Express et de la gare d'interconnexion Villejuif - IGR.

**Sa réalisation offrira à ce pôle santé un cadre urbain qualifié et attractif. Les aménagements prévus permettront également d'accueillir plusieurs développements qui feront effet de levier et viendront donner leur pleine mesure à ce potentiel, notamment l'extension du bioparc, dont une première tranche, Villejuif Bio Parc, ouverte en 2011, se retrouve aujourd'hui entièrement remplie, l'installation du Pôle Universitaire Interdisciplinaire de Santé de l'Université Paris-Sud (PUIS) dans le site du fort de la Redoute et les développements hospitaliers.**

Avec une programmation mixte favorisant les proximités entre acteurs publics et privés, en lien avec les politiques de renforcement et d'ouverture des plateformes de recherche portées par les acteurs scientifiques, les opérations conduites sur le plateau hospitalier du Kremlin-Bicêtre et de Villejuif visent à structurer **un site adapté aux enjeux actuels de la R&D privée en santé : un campus urbain tourné vers les enjeux de l'innovation ouverte (« open innovation »).**





## Site des Mathurins



Les Mathurins représentent un nouveau potentiel urbain de 16 hectares, avec une vocation historique économique, scientifique et technologique.

L'évolution du site des Mathurins interviendra après le départ des salariés de la DGA, qui seront intégrés dans de nouvelles installations Porte Balard à Paris, à l'horizon 2016.

Le site de 16 ha a été acquis par la société LBO en mai 2012. Sa mutation est conduite dans le cadre d'un processus de travail associant le propriétaire (LBO), la Ville de Bagneux, l'Etat et la Conférence territoriale de la Vallée Scientifique de la Bièvre. Ce partenariat a été formalisé dans le cadre d'une convention d'objectifs conclue le 5 avril 2012.

Trois réunions du comité de pilotage partenarial ont été organisées, en décembre 2012, avril 2013, et juillet 2013.



Elles ont permis un partage et une réflexion conjointe, appuyés sur plusieurs études préopérationnelles conduites en 2013 et commanditées par la CA Sud de Seine (une étude sur les potentialités économiques) ou par SODEARIF, opérateur urbain mobilisé par LBO (étude sur les carrières (cabinet Rocsol) ; enjeux patrimoniaux et paysagers ; de desserte et de mobilité ; étude du potentiel de développement commercial (cabinet Bérénice) ; étude logement (Alphaville). LBO a par ailleurs sollicité l'accompagnement et le conseil d'Inès Reinman, ainsi que de deux architectes-urbanistes, Bernard Reichen et François Leclercq.

Ces travaux devraient permettre, d'ici l'été, l'établissement de premières intentions d'aménagement. Elles seront portées à la concertation avec les habitants à partir de l'automne 2014. Un projet d'aménagement pourrait être arrêté à l'horizon de l'été 2015.

Par ailleurs, pour permettre notamment la mutation du site des Mathurins, le Conseil municipal de Bagneux du 24 juin 2014 a lancé la procédure de révision générale du PLU. Celle-ci bénéficie d'un accompagnement de l'ADEME pour une approche environnementale de l'urbanisme. Pour ce qui concerne spécifiquement l'aménagement du site des Mathurins, la Ville de Bagneux a engagé simultanément une procédure de déclaration de projet, afin de permettre l'engagement avant la fin de la révision générale du PLU.

Deux avancées détermineront la capacité collective à mener à bien l'évolution du site des Mathurins.

1 - La décision du Conseil régional de construire un second site du lycée Lakanal. Le besoin de nouvelles capacités d'enseignement secondaire, sur le territoire, a été inscrit dans le schéma régional des lycées. Ce projet d'un nouvel établissement de plein exercice, d'une capacité de 1200 élèves, défini avec la communauté éducative du lycée de Sceaux, est porté par une large mobilisation citoyenne.

2 - L'amélioration de la desserte en transports en commun, aujourd'hui calibrée pour des mouvements pendulaires d'une seule entreprise. Ces transports devront demain répondre aux besoins d'un nouveau quartier urbain, accueillant plus de 10 000 usagers quotidiens, à des horaires très différents les uns des autres (salariés, habitants, utilisateurs des équipements publics, lycéens, etc.).